

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 2 OCTOBRE 2025

Le résumé ci-dessous n'a aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et le procès-verbal en vigueur, ce dernier prévaut.

Direction générale et greffe

Contrat – entretien des chemins privés

En vertu du règlement sur l'entretien des chemins privés, le conseil a accepté de conclure un contrat avec un entrepreneur choisi par une majorité des propriétaires de la rue Polisen, soit la compagnie Palmer construction, pour un montant de 3400\$ par hiver, pour les 3 prochaines années.

Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que le français

Le conseil a adopté une Directive encadrant l'utilisation d'une autre langue que le français dans ses communications, tel que l'exige la Charte de la langue française aux municipalités. Le texte de la directive est disponible sur le site web de la municipalité.

Ressources humaines

Formations

Le conseil a autorisé les formations suivantes pour certains employés :

- Formation sur la gestion de la trésorerie pour la technicienne comptable, au coût de 480\$ plus taxes;
- Formation sur l'abattage manuel pour 5 employés des travaux publics au coût de 3449\$ plus taxes.

Embauches

Le service d'incendie a procédé à l'embauche de deux pompières à temps partiel, soit Mesdames Sonia Sobolewski-Morin et Andréanne Dicaire.

Relations de travail

Le conseil a accepté la convention collective entre la municipalité et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501, qui représente les employés du service d'incendie, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028, sous réserve de la révision des textes en fonction de l'entente de principe intervenue entre l'employeur et le syndicat

Le conseil a aussi autorisé la signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique pour la désyndicalisation du poste d'adjointe à la

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 2 OCTOBRE 2025

Le résumé ci-dessous n'a aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et le procès-verbal en vigueur, ce dernier prévaut.

direction générale afin de mieux répondre aux besoins évolutifs de la direction générale et du greffe de la municipalité.

Nomination

Mélanie Jacques a été nommée au poste cadre de coordonnatrice administrative et adjointe exécutive à la direction générale et à la mairie.

Travaux publics

Octrois de contrats

Quatre contrats par demande de prix ont été octroyés :

- Pour la fourniture de pièce d'aqueduc pour la rue des Érables à Albert Viau, 22 382.87\$ plus taxes;
- Pour la fourniture et l'installation de glissières de sécurité semi-rigides sur les chemins de la Rivière-Rouge et Kilmar à Glissières Desbiens, 46 955\$ plus taxes;
- Pour l'installation de clôture de ferme sur le chemin Harrington à McRae Logging and SAWMILL inc., 10 000\$ plus taxes;
- Pour la fourniture et la livraison de sel à déglacer pour la saison hivernale 2025-2026 à Selto Distribution, 68 875\$ plus taxes.

Réparation d'aqueduc – rue des Érables

Le conseil a donné l'autorisation pour réparer cinq valves d'aqueduc sur la rue des Érables. Les travaux seront exécutés en collaboration avec Émile Foucault excavation. Le montant autorisé pour ces réparations est de 40 909\$ plus taxes.

Remplacement d'un ponceau rue des Colibris

Le conseil a adopté une résolution pour autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide à la voirie locale pour le remplacement d'un ponceau sur la rue des Colibris.

Urbanisme et développement du territoire

Aide financière – programme Écoprêt

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 2 OCTOBRE 2025

Le résumé ci-dessous n'a aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et le procès-verbal en vigueur, ce dernier prévaut.

Une demande d'assistance Écoprêt a été accordée à un propriétaire d'immeuble pour la mise aux normes de ses installations septiques.

Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

4 demandes de PIIA ont été accordées, suivant les recommandations du comité consultatif de l'urbanisme :

- Lot 5 925 367, sur la route 148, pour la construction d'une maison unifamiliale isolée d'un étage, avec un revêtement en déclin de vinyle gris foncé, une toiture en bardeaux d'asphalte noirs, une porte d'entrée jaune à carreaux, des fenêtres à guillotine comportant six carreaux dans la partie supérieure, ainsi que des éléments décoratifs de couleur blanche;
- Lot 6 680 747 – zone RU-02, sur la route 327 dans le secteur du réseau écologique, pour la construction d'une maison unifamiliale isolée dont les revêtements extérieurs seront composés de déclin de bois de teinte vert forêt des pins, de pierre collée de couleur naturelle et de bardeaux de cèdre naturel. La toiture sera en bardeaux d'asphalte noir deux tons, et les portes et fenêtres seront de couleur noire;
- Lot 6 680 748 – zone RU-02, sur la route 327 dans le secteur du réseau écologique, pour la construction d'une maison unifamiliale isolée avec un revêtement extérieur en Canexel de couleur noyer, une toiture en membrane élastomère noire, ainsi que des portes et fenêtres en aluminium de couleur noire;
- Lot 6 680 762 – zone RT-04 sur la route 327 dans le secteur du réseau écologique, pour la construction d'une maison unifamiliale isolée avec un revêtement en fibrociment James Hardie de couleur gris perle, bardage à clin Hardieplank et un revêtement de toiture en bardeau d'asphalte 2 tons, des portes et des fenêtres de couleur noire.

Déroptions mineures

Trois dérogations mineures ont été acceptées :

- 2, 8^e Concession pour permettre une marge avant de 6.32 mètres, alors que le règlement prévoit une marge minimale de 8 mètres;
- Chemin Kilmar, lot 6 096 746 et 6 096 747 – Zone RU-05, pour permettre l'implantation d'une antenne de télécommunication d'une hauteur de 87 mètres alors que le règlement prévoit une hauteur maximale de 50 mètres;

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 2 OCTOBRE 2025

Le résumé ci-dessous n'a aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et le procès-verbal en vigueur, ce dernier prévaut.

- Chemin Donald-Campbell – lot 5 924 685, 5 924 684 et 6 639 231 – Zone UI-01, pour permettre une opération cadastrale avec une largeur de lot mesurée à la ligne de rue de 15,36 mètres alors que le règlement prescrit une largeur minimale d'un lot mesurée à la ligne de rue de 45 mètres.

Règlementation

Autorisation CPTAQ

Le conseil a appuyé la demande d'autorisation soumise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par l'acheteur du lot 6 096 299, d'une superficie de 30,1542 hectares, afin d'agrandir une érablière contiguë appartenant déjà à l'acheteur.

Bilan 2024 – eau potable

En vertu de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, qui vise à améliorer l'efficacité et la performance des réseaux de distribution d'eau potable, la municipalité est dans l'obligation de produire un bilan annuel sur la qualité de son eau potable. Le bilan 2024 a été soumis au MAMH et le conseil s'engage à mettre en œuvre ses recommandations. Elles consistent, entre autres, à :

- Adopter une directive visant à réduire les délais de réparation des fuites et en réaliser un contrôle actif;
- Mettre à jour la réglementation municipale relative à l'utilisation de l'eau et intégrer une tarification volumétrique pour les immeubles non résidentiels;
- Sensibiliser les citoyens à la valeur de l'eau potable;
- Montrer l'exemple comme municipalité.

Règlement 2025-08-902 modifiant le règlement de zonage RU-902-01-2015 afin de modifier la grille des spécifications de la zone RT-04

Le conseil a adopté la modification au règlement 2025-08-902 modifiant le règlement de zonage RU-902-01-2015 afin d'autoriser les projets intégrés (aménagement d'habitations et d'infrastructures en un seul ensemble).

Correspondances et affaires nouvelles

Aide financière



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 2 OCTOBRE 2025

Le résumé ci-dessous n'a aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et le procès-verbal en vigueur, ce dernier prévaut.

Une aide financière de 3000\$ a été accordée à l'organisme Les bons déjeuners d'Argenteuil qui offre gratuitement un petit déjeuner aux enfants fréquentant les écoles primaires d'Argenteuil, chaque matin de jour d'école.

Location gratuite Centre Paul-Bougie

Le conseil a accordé la gratuité à la fabrique de l'église St. Matthew's pour la tenue de leur vente de pâtisseries de Noël, le 15 novembre.